

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE ET TARIFS

Dès l'inscription réalisée, l'Organisme de Formation adresse une **convention de formation** (pour les commanditaires) ou un **contrat de formation** (pour les libéraux), précisant les modalités de participation.

Environ 1 mois avant la session, les **convocations sont envoyées accompagnées du programme détaillé, d'un questionnaire de recueil des attentes des apprenants**, du livret d'accueil et du règlement intérieur applicable aux apprenants.

À l'issue de la session,

- ✓ un certificat de réalisation de formation est délivré au participant
- ✓ pour les programmes de DPC validés, une attestation de participation à un programme de DPC est envoyée au participant et au service RH-formation
- ✓ le duplicata du certificat de réalisation de formation est envoyé au service RH-formation du commanditaire, accompagné de la facture.

1. Cas particulier des professionnels libéraux

Dès l'inscription écrite, les professionnels libéraux sont tenus d'envoyer un chèque du montant total de la formation qui sera encaissé à la fin de la session. Une facture acquittée sera établie, soit du montant total de la formation, soit du montant restant dû après prise en charge par l'ANDPC.

2. Les formations en inter *(réalisées au sein de l'Organisme de Formation)*

Toute pré-inscription par téléphone doit faire l'objet d'une confirmation par écrit.

Il est possible de réserver plusieurs places dans l'attente de l'identité définitive des apprenants.

La convention de formation doit nous être retournée dûment signée et tamponnée au moins 2 semaines avant le début de la session.

3. Formation en intra sur mesure *(réalisées au sein de l'établissement commanditaire)*

Nous sommes à votre disposition pour étudier toute demande de formation en intra après recensement de vos besoins et attentes spécifiques. Une formation en intra requiert un minimum de 12 personnes.

4. Conditions d'annulation

- Tout désistement devra nous être signalé par écrit.
- Toute annulation à moins de 2 semaines du début de stage entraînera une facturation égale à 30% du prix de la session au regard des frais de gestion déjà engagés par l'Organisme de Formation.
- Toute session entamée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation.
- Un apprenant initialement inscrit peut être remplacé par un autre à la demande de l'établissement commanditaire, sous conditions que celui-ci ait les mêmes besoins en formation et réponde aux prérequis.
- L'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler une action de formation prévue, dans un délai de 2 semaines avant le début de la session dans le cas où il y aurait moins de 8 apprenants.

5. Confidentialité, données personnelles

Les informations recueillies (telles que nom ; fonction ; coordonnées ; qualifications ...) concernant le commanditaire / l'apprenant font l'objet d'un traitement informatique destiné à enregistrer l'inscription, conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit « RGPD ».

Les personnes pouvant avoir accès à ces données sont dûment habilitées par l'Organisme de formation. Les données seront conservées pendant une durée conforme à la réglementation. À l'issue de cette durée, les données seront archivées de manière sécurisée ou supprimées.

Le commanditaire / l'apprenant bénéficie d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, à la portabilité, au refus du profilage et à la limitation des informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant au Délégué à la Protection

des Données de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest 15, rue André Boquel - CS 10059 - 49055 Angers cedex 02, ou delegue.protection.donnees@ico.unicancer.fr.

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Dans le cas où le commanditaire / l'apprenant considère que ses droits à la protection des données n'ont pas été respectés, il pourra saisir l'autorité de contrôle : la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

6. Plate-forme MOODLE de l'Organisme de Formation

Les documents pédagogiques des sessions de formations sont hébergés sur la plateforme MOODLE de l'Organisme de Formation (<https://moodle.unicancer.fr>). Ces documents sont mis à disposition des apprenants qui, pour y accéder, doivent s'identifier grâce aux identifiants de connexions reçus par email lors de leur inscription.

7. Responsabilité et force majeure

L'Organisme de Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses commanditaires ou de ses apprenants en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuits ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'ICO.

8. Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique) utilisés par l'Organisme de Formation de l'ICO pour assurer les formations ou remis aux apprenants constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle.

Le commanditaire et l'apprenant s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du Centre de Formation de l'ICO.

Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le commanditaire et l'apprenant en vue de l'animation de formations.

9. Cas de différend

Le présent accord est régi par le droit français.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, il sera porté devant les tribunaux compétents.

10. Tarifs des actions de formations

Nos tarifs varient selon la durée des actions de formations, en fonction du statut de l'apprenant et de la nature de l'action de formation.

Ils sont indiqués dans le catalogue des formations à chaque description de formation.

Nos prix comprennent :

- ➔ Les frais d'enseignement,
- ➔ Les pauses et déjeuners organisés sur place (sauf cas particuliers),
- ➔ Les frais de gestion,
- ➔ Les frais de fonctionnement.

Les tarifs sont établis en euros nets/personne selon « l'exonération de TVA, article 259B du CGI ».

Le règlement sera à effectuer dès réception de la facture.

Grille tarifaire 2020	
Formations paramédicales	
Formation d'une durée de 1 jour	250 €
Formation d'une durée de 2 jours	450 €
Formation d'une durée de 3 jours	600 €
Formation d'une durée de 4 jours	700 €
Formation d'une durée de 5 jours	780 €
Formation d'une durée de 6 jours	840 €
Formations médicales	
Formation (<i>médecins et pharmaciens</i>)	350 € / jour